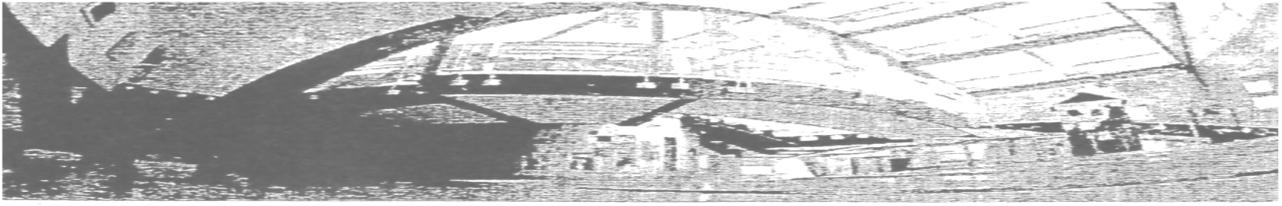


« Et si on échangeait nos profs ? »



Il était une fois, des professeurs d'un collège de la République Française qui s'inquiétaient pour l'avenir de leurs élèves. Un projet de décret avait particulièrement attiré leur attention : à la rentrée 2007, ils deviendraient bivalents pour économiser des postes et de l'argent...



Bivalence, kezaço ?

Prenant connaissance du contenu du décret, les professeurs s'interrogèrent...



Peut-on enseigner aussi bien deux matières ?

Quelles seraient les conséquences de l'application du projet de décret s'il passait ?



Aujourd'hui, déjà, les professeurs sont en nombre insuffisant, mais ils sont passionnés par la matière qu'ils enseignent et sont qualifiés pour le faire.



Mais avec la bivalence, ils risquent de diminuer davantage en nombre et de devenir des clones interchangeables.



Avec la bivalence, les professeurs enseigneraient des matières pour lesquelles ils ne sont pas formés...



Un peu comme un tirage au sort...



Je parle anglais comme
une vache espagnole !

Inévitablement, les cours seraient pour le moins
approximatifs...



Voire totalement erronés !!



Et pourquoi pas n'importe quoi !!!



C'était bien la garderie,
mais on a rien appris !

Et les élèves seraient les premiers
perdants de cette économie d'argent !

JEUDI 8 FEVRIER 2007

PROJET DE ROBIEN POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : DES PROFESSEURS S'ENGAGENT CONTRE LA BIVALENCE.

Après les lois de décentralisation et des politiques visant à supprimer toujours plus de postes d'enseignants et de personnels qualifiés, le gouvernement s'apprête à faire passer un décret modifiant les statuts des enseignants et instaurant la bivalence.

Il s'agit d'ajouter aux professeurs d'une matière l'enseignement d'une autre discipline pour laquelle ils n'ont pas été formés, sur deux ou trois établissements différents non-limitrophes. Cette formule est insultante pour les enseignants, car elle nie leurs compétences acquises au cours d'une formation longue et d'un concours exigeant. Pire, sous couvert d'un discours sur « l'égalité des chances à l'école » et sur l'amélioration de ses « performances », le gouvernement et notre Ministre remettent en cause la qualité et le sérieux des enseignements reçus par les élèves.

De plus, cette mesure ne permet en aucun cas la stabilité des équipes pédagogiques dont les élèves ont grandement besoin, et ce surtout en zone d'éducation prioritaire.

À l'instar des discours électoraux et politiques qui font reposer sur les équipes pédagogiques des missions toujours plus difficiles, le gouvernement et le Ministre préparent la casse du service public d'Éducation que nous, enseignants, voulons généreux, ambitieux et égalitaire.

